



**Contrat de relance et de transition écologique
entre**

**la Communauté de Communes du Pays Houdanais
représentée par son président monsieur Jean-Marie TETART**

&

**L'Etat
représenté par monsieur Gérard DEROUIN,
Sous-Préfet de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie**

Préambule

Le Gouvernement a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des démarches contractuelles comme les programmes de Plan Climat Air Energie Territorial, Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Maisons France Service, le Programme alimentaire territorial.

L'État accompagnera les projets de l'intercommunalité et de ses communes membres au travers des dotations classiques, comme la Dotation de Soutien à l'Investissement local, la Dotation des Equipement des Territoires Ruraux, ainsi que des autres fonds disponibles, au travers de financements ministériels, d'appels à projets.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20211216-DEL8614122021-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Mot de Jean-Marie TETART

Président de la communauté de communes du Pays Houdanais

Situé à 50 km de Paris, au cœur d'une région agricole traversée par deux vallées verdoyantes, baigné dans une nature généreuse et préservée, le Pays Houdanais bénéficie des bassins d'emplois de la zone urbaine et développe ses propres zones d'activités ainsi qu'un appui aux commerces de proximité

Le Pays Houdanais apparaît comme un territoire dont le développement essaie d'équilibrer les offres d'emplois, de logement et de services tout en étant attentif à la préservation des espaces agricoles et naturels.

La mobilisation continue des communes et de l'intercommunalité du Pays Houdanais a permis, avec l'aide de la Région, du Département et des services de l'Etat, de développer progressivement un maillage de services - encore insuffisant - dans les domaines du sport, des services à la personne (petite enfance, enfance, jeunes, personnes âgées), de l'accès aux services publics, maillage sans lequel la fracture territoriale se serait aggravée. Les efforts du Département en matière de desserte en fibre optique permettent de réduire les disparités.

En matière de logements, un PLHI est venu initier une démarche de diversification de l'offre résidentielle et aujourd'hui plusieurs communes ont accepté de développer des opérations comprenant des logements locatifs sociaux sans que les obligations de la loi SRU ne s'imposent au Pays Houdanais.

Les caractéristiques naturelles du Pays Houdanais ont été préservées, la consommation des terres agricoles et naturelles a été modérée et la mobilisation pour entretenir, restaurer, préserver nos petits cours d'eau - Vaucouleurs et Vesgre - a été initiée très tôt, pendant que des mesures étaient prises par certaines communes et la Communauté de communes pour réduire les effets des inondations.

Toutefois, la situation naturellement favorable en matière de nature et paysage n'a pas favorisé une mobilisation renforcée en faveur de la transition écologique même si l'on peut noter quelques réalisations symboliques comme un crapauduc, le soutien aux opérations de protection de chouettes ou encore la modification de certaines pratiques de fauchage des accotements routiers.

En matière de transition énergétique, si un certain nombre de projets et de réalisations ont été initiés par les communes ou l'intercommunalité en matière de bâtiments et d'éclairage public et si certains réseaux de mobilité douce ont été enregistrés, ils n'ont pas été portés dans le cadre d'un bilan énergétique global portant à la fois sur tous les gisements d'économie d'énergie et la production sur le territoire d'énergie non carbonée permettant d'adopter une stratégie territoriale de transition énergétique.

Enfin, la recherche de cet équilibre « logements/emplois/services/environnement » ne doit pas être circonscrit au seul périmètre des compétences actuelles des communes et de leur communauté mais élargie à d'autres problématiques portées par d'autres niveaux comme l'offre de santé, la mobilité et l'enseignement.

Ce développement jusqu'ici équilibré et maîtrisé peut être remis en cause à moyen terme par la conjugaison de facteurs qui conduirait à une résidentialisation de type « territoire dortoir » du Pays Houdanais, qui conduirait à une demande de moyens renforcés de mobilité vers les bassins d'emplois extérieurs, une exigence de mise à disposition de services difficilement supportables par nos collectivités privées progressivement des ressources fiscales du secteur économique.

Cette analyse validée par le diagnostic statistique de territoire¹ et l'enquête qui a recueilli les points de vue des 36 maires du territoire² conduit à proposer d'organiser les objectifs du CRTE selon les 3 parties suivantes :

- 1. Garantir aujourd'hui et demain le développement maîtrisé, équilibré et harmonieux du Pays Houdanais**
- 2. Prendre le virage de la transition énergétique territoriale**
- 3. Assumer une stratégie globale de transition écologique**

¹ Cette synthèse statistique a été réalisée à partir des données acquises auprès de la Société ITHÉA

² Les enjeux et priorités du territoire ci-après exposés sont issus des interviews de 36 maires, conduites par 2 journalistes entre la fin octobre et la mi-novembre 2021. Les maires ont d'abord été interrogés sur les enjeux de la transition écologique au cours du mandat 2020/2026. Ils ont ensuite été invités à se prononcer à l'échelle du Pays Houdanais (intégrés dans 36 interviews en annexe 2)

Accusé de réception en préfecture

078242800550-20211216-DEL081412202119

Date de rétrotransmission : 16/12/2021

Date de réception préfecture : 16/12/2021

Mot de Jean-Jacques BROT

Préfet des Yvelines

Au sortir de la crise sanitaire qui a profondément affectée nos territoires, la relance est la priorité de l'État dans le département des Yvelines. Le plan France Relance, de plus de 100 milliards d'euros, est un effort sans précédent pour relever notre économie. C'est également une occasion unique d'accélérer la transition écologique et de renforcer la cohésion territoriale.

Parce que la relance ne peut se faire qu'avec les collectivités territoriales, le Gouvernement a souhaité leur proposer un nouveau type de contrat intégrateur : le contrat de relance et de transition écologique.

Elaboré par la communauté de communes du Pays Houdanais, en partenariat avec les services de l'État, ce contrat traduit la volonté des élus du territoire de s'engager dans un projet commun et ambitieux en termes de transition écologique et de solidarité.

Signé pour six ans, ce contrat sur-mesure tient compte des spécificités du territoire du Pays houdanais dans une démarche de différenciation qui guide l'action territoriale de l'Etat. Il est le fruit d'une réflexion commune des élus et des acteurs locaux quant à l'ambition qu'ils souhaitent porter, les priorités qu'ils se fixent, les projets qu'ils comptent mener.

L'État apportera son soutien à la mise en œuvre de ce contrat, véritable déclinaison territoriale du Plan de relance. Chaque projet fera l'objet d'un appui particulier pour veiller à sa bonne réalisation.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein de ce contrat de relance et de transition écologique pour bénéficier de la dynamique et des partenariats engagés. Ce contrat a donc vocation à évoluer au fil du temps, mais restera la colonne vertébrale du partenariat entre l'État et la communauté de communes du pays houdanais.

Vous pouvez compter sur l'engagement plein et entier des services de l'État à vos côtés pour la pleine réussite de cette belle ambition.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20211216-DEL8614122021-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Profil statistique synthétique du territoire du Pays houdanais

En quelques phrases, le Pays Houdanais est un territoire :

- dont la population s'accroît doucement mais sûrement malgré le fait qu'il construit moins de logements que les territoires voisins et que la durée moyenne de résidence est dans la fourchette haute ;
- plutôt familial mais moyennement jeune avec une proportion importante et grandissante de seniors de plus de 65 ans ;
- avec une population dont le revenu moyen et le niveau de diplôme se situe dans la moyenne du département
- plutôt résidentiel mais accueillant pour les entreprises et les artisans, avec une vie associative et commerciale moyenne et hétérogène et un nombre de professionnels de santé très insuffisant.

La synthèse ci-dessous est issue des informations publiques disponibles librement, avec une majorité de chiffres de l'année 2018. Elle sera régulièrement actualisée, au gré de la publication de chiffres plus récents.

1. Démographie

Le territoire de la CCPH a une superficie de 291 km² avec une densité très faible de 102 hab/km², contre 631 hab/km² dans les Yvelines.

La population de la CCPH est de 30.152 habitants au 1er janvier 2023. Elle a augmenté de plus de 7% en 10 ans, soit 2050 habitants de plus de 2088 à 2018, ce qui la positionne dans la moyenne supérieure des EPCI de même strate (20.000 à 40.000 habitants).

A noter que cette évolution moyenne cache une grande disparité avec des communes qui ont perdu plus de 10% tandis que d'autres ont gagné plus de 10% d'habitants.

Le solde naturel moyen annuel (naissances – décès) est de 0,2%, soit un solde positif de 50 à 100 personnes par an. La moitié des nouveaux arrivants sont âgés entre 25 et 54 ans (2018).

Le nombre de foyers fiscaux est passé de 15.348 en 2016 à 15790 en 2019, soit une augmentation de 3%. Le nombre de foyers allocataires de la CAF est passé de 4.065 en 2016 à 4.411 en 2020, soit 9% d'augmentation.

Les moins de 30 ans ne représentent que 33% de la population. Ce qui fait de la CCPH un territoire nettement plus familial que les EPCI de même strate mais moyennement jeune.

D'ailleurs, la CCPH est un territoire vieillissant et qui vieillit plus rapidement que les EPCI de même strate. En 2018, 7.141 personnes ont plus de 60 ans (5.004 de 60 à 74 ans, 1.879 de 75 à 89 ans et 258 de 90 ans et plus) et représentent 24 % de la population (avec un gain de 1.643 personnes de plus de 65 ans en 10 ans).

Entre 2008 et 2018, la part des personnes non diplômées a baissé de 21% tandis que celle des niveaux bac et études supérieures a augmenté respectivement de 21% et 40%.

Entre 2008 et 2018, la proportion des agriculteurs a baissé de 24% et celle des ouvriers de 4%) tandis que les autres CSP ont augmenté : + 24% pour les retraités, + 24% pour les cadres, +15% pour les artisans et commerçants et +12% pour les professions intermédiaires.

La part de la population de nationalité étrangère est de 4% à comparer au taux moyen de 11% dans les Yvelines.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20211216-DEL8614122021-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

2. Petite enfance

Avec un taux de 3%, la part des enfants de moins de 3 ans est stable depuis 10 ans et avec 65 places pour 100 enfants, l'offre d'accueil du jeune enfant de la CCPH est la plus performante du secteur (60 en moyenne dans les Yvelines). A noter que la part de enfants de 2 ans scolarisés n'est que de 4% contre 12% en moyenne dans le département.

Depuis 2020, le nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) qui travaillent et qui ont recours à un mode de garde est supérieur à celui des allocataires qui ont cessé ou réduit leur activité professionnelle pour élever leur (s) enfant(s).

Les couples avec enfants représentent une famille sur 2 du territoire (48%) et parmi elles, 11% sont des familles monoparentales (en augmentation de 30% de 2008 à 2018), soit une quote-part nettement inférieure à la moyenne départementale qui est de 16%.

3. Enfance & Jeunesse

La part des 3/5 ans a légèrement baissé depuis 10 ans (1.118 en 2008 contre 1.098 en 2018) tandis que celle des 6/10 ans (2.038), des 11/14 ans (1.659) et des 15/17 ans (1.192) a légèrement augmenté. Sur ces 4 segments, le Pays Houdanais est légèrement en-dessous des moyennes départementales. Les parts des 18/24 ans (6,5%) et des 25/29 (4%) sont légèrement inférieures à la moyenne départementale.

Les enfants de 2/10 ans sont scolarisés à plus de 60% dans leur commune de résidence tandis que ceux de 11/17 ans sont scolarisés à plus de 85% en dehors de leur commune de résidence.

Les 15/24 ans vivent en grande majorité (91%) chez leurs parents tandis que les 25/29 ans vivent en majorité (60%) en couple et ne sont plus que 28% à vivre encore chez leurs parents.

Avec un taux de chômage de 20% des 15/24 ans en 2018, le Pays Houdanais est légèrement en-dessous de la moyenne départementale et plus d'un jeune de 20/24 ans est en CDI ou dans a fonction publique (54%).

4. Familles

En 2018, 25% des habitants vivent seuls (en majorité des femmes seules) tandis que les couples représentent 66% de la population et les familles monoparentales un peu moins de 10% (en augmentation de 30% sur 10 ans). Les personnes mariées représentent 49% de la population tandis que les célibataires représentent 28% et les divorcés seulement 5%.

Plus de 40% des familles n'ont pas ou plus d'enfant (enfant de moins de 25 ans) tandis que 48% ont des enfants : 21% ont 1 enfant, 22% ont 2 enfants et 5% ont 3 enfants ou plus.

5. Seniors

En 2018, le Pays Houdanais totalise 7.150 habitants de plus de 60 ans (dont 258 de plus de 90 ans). Les plus de 60 ans représentent donc 24% de la population et il faut noter que la part des plus de 75 ans a augmenté de 21% de 2008 à 2018.

Le territoire comprend 490 personnes de 80 ans et plus qui vivent seules, en augmentation de 29% sur 10 ans.

En 2018, 5.543 personnes étaient retraitées du régime général de la Sécurité Sociale et 13% d'entre elles étaient bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf. 11% des seniors sont exonérés de la CSG (ce qui signifie que son revenu est inférieur à 11.306 € / an pour une personne seule).

Accusé de réception en préfecture
0782400850-20211216-D1580412021-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

6. Logement & Immobilier

En 2018, le Pays Houdanais comprend 13.818 logements. Le parc social représente 3% contre 19% dans les Yvelines. Le taux de vacance est passé de 5,5% en 2007 à 7,5% en 2017, légèrement au-dessus de la moyenne départementale de 6,5%.

87% des logements sont des maisons et 13% sont des appartements et parmi ce patrimoine, la part des grand logements (5 pièces et plus) est de 59% contre 35% dans les Yvelines.

On n'a jamais aussi peu construit qu'en 2019 et 2020 : 115 permis de construire attribués en moyenne par an contre 173 de 2010 à 2018. Soit un taux de logements autorisés de 6/1.000 en moyenne contre 13 en moyenne dans les Yvelines et de 9 à 16/1.000 dans les territoires voisins.

En revanche, la surface moyenne des logements autorisés ces 3 dernières années est de 115 m2 contre 74 m2 dans les Yvelines. A noter que sur la période 2016/2020, la taille moyenne des mutations enregistrées est de 118 m2 et que ce sont les maisons qui représentent le volume le plus important avec 160 millions € en 2020.

Avec une moyenne de 2.537 € sur la période 2016/2020, le prix des maisons est nettement inférieur à la moyenne départementale qui s'élève à 4.300 €. Idem pour les appartements même si l'écart est moins important.

7. Habitat

80% des habitants sont propriétaires de leur résidence principale contre 59% dans les Yvelines.

En moyenne, les habitants vivent 16 ans dans leur logement actuel, contre 15 ans en moyenne dans les Yvelines et 10 ans en moyenne en France.

37% des résidences principales ont été construites avant la 1^{ère} réglementation énergétique des bâtiments de 1970 et plus de la moitié des résidences principales ont un mode de chauffage individuel. A noter que seulement 2% des résidences principales ne disposent pas d'une douche ni d'une baignoire.

Le nombre de logements sociaux a atteint 327 en 2020. Les logements de 3 et 4 pièces sont les plus fréquents et représentent les 2/3 du patrimoine social. Conséquence positive de la construction récente de logements sociaux, seulement 30% d'entre eux ont un DPE D ou supérieur contre 69% en moyenne dans les Yvelines.

Depuis l'automne 2021, 100% des habitations et locaux sont raccordés à la fibre optique.

8. Emploi

En 2020, le Pays Houdanais comptait une population active de 21.202 personnes de 15 à 64 ans.

Avec 1.645 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) toutes catégories confondues, le taux de chômage 2020 s'élève à 7,77%.

A noter que le nombre de DEFM est passé de 1180 en 2010 à 1.645 en 2020. 30% d'entre eux avaient moins de 25 ans, 37% avaient de 25 à 49 ans et 33% avaient 50 ans et plus. En 2020, le Pays Houdanais comprenait 11 demandeurs d'emplois pour 100 actifs contre 14 en moyenne dans les Yvelines.

En 2018, 77% des actifs occupés du Pays Houdanais étaient en emploi stable (CDI ou fonction publique), à comparer au taux de 79% dans les Yvelines. Parmi les emplois « non stables », 33% sont des indépendants et 23% sont en CDD.

Avec un taux de 1,82 actifs par emploi présent sur le territoire communautaire, le Pays Houdanais est plutôt résidentiel alors que le taux est de 0,87 dans le département des Yvelines.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20211216-DEL8614122021-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

15% seulement des actifs travaillent dans leur commune, 52% dans une autre commune du département et 33% dans un autre département. Logiquement, ils sont 79% à la voiture pour aller travailler. D'ailleurs, 56% des ménages ont 2 voitures ou plus.

9. Revenus & Précarité

En 2019, 67% des foyers du pays Houdanais étaient imposés (soit 10.641 foyers) soit un peu plus que la moyenne des Yvelines qui s'établit à 65%.

En 2019, avec un revenu moyen 38.191 €, le Pays Houdanais est en-dessous de la moyenne départementale qui s'élève à 40.418 €. Si on compare le salaire médian (50% des foyers perçoivent moins et 50% des foyers perçoivent plus), le Pays Houdanais avec 27.360 € est cette fois-ci au-dessus de de la moyenne départementale qui s'élève à 26.810 €.

Le revenu moyen au 1^{er} décile est nettement supérieur à celui du département (16.110 € contre 13.150 €) et celui du 9^{ème} décile est nettement inférieur à celui du département (46.180 € contre 51.590 €). Le rapport interdécile (le rapport entre le plus pauvre des 10% les plus riches et le plus riche des 10% les plus pauvres) est de 2,9 contre 3,9 dans le département des Yvelines

En 2020, il y avait 2,4 foyers sur 100 qui étaient allocataires CAF au RSA (en progression constante depuis 2016) contre 4,9 dans le département des Yvelines. 23% des allocataires CAF bénéficiaient de ma prime d'activité contre 26% dans les Yvelines. 20% des allocataires CAF bénéficiaient d'une aide au logement contre 35% dans les Yvelines.

De 2016 à 2019, le nombre de foyers CAF dont le revenu est composé à plus de 50% de prestations sociales est en moyenne de 500 par an (65 % des foyers de 50 à 99% et 35% des foyers à 100%)

10. Egalité Femmes/Hommes

Les femmes représentent 51% de la population du Pays Houdanais (+ 600 femmes en 2018). Elles sont majoritaires chez les CSP employés, professions intermédiaires et retraité. Les hommes sont majoritaires dans les CSP agriculteurs, cadres et ouvriers.

Dans le Pays Houdanais, les femmes sont davantage diplômées de l'enseignement supérieur que les hommes : 39% contre 35% mais cela reste inférieur au taux moyen des Yvelines qui est de 45%.

En 2016, le salaire horaire moyen dans le Pays Houdanais était de 15,21 € pour les femmes contre 20,23 € pour les hommes. Soit un écart de 5,02 € ! Au niveau départemental, il est de 17,06 € pour les femmes et de 22,96 € pour les hommes, soit un écart encore plus important de 5,90 €.

En 2018, le taux d'activité moyen des femmes est de 76% contre 81 % pour les hommes. Les femmes sont 3 fois plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel (20% contre 6%) et elles sont 80% de plus être en CDD que les hommes.

En 2018, le taux de chômage des femmes était de 9% contre 8% pour les hommes.

11. Santé & Handicap

En 2018, les bénéficiaires de la CMU-C ne représentaient que 1% des assurés de la sécurité sociale contre 4,6% dans les Yvelines.

En 2018, 8% de la population du Pays Houdanais n'avait pas déclaré de médecin traitant, soit 1.438 assurés (14% dans les Yvelines) et 32% des assurés n'étaient pas allés chez un dentiste depuis plus de 2 ans.

En 2018, 17% les assurés du régime général avaient une affection de longue durée (ALD) contre seulement 9% dans les Yvelines.

La couverture médicale est faible : 4,4 médecins généralistes / 10.000 habitants contre 7,1 dans les Yvelines et 1,4 spécialistes contre 6,8 dans les Yvelines. En revanche, avec un taux de 28,4, la couverture des autres professionnels de santé (28,4) et des dentistes (5,7) est dans la moyenne départementale (29,3 et 5,6). A noter que seulement 6 communes sur les 36 du Pays Houdanais ont un ou plusieurs médecins.

De 2012 à 2020, le nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) est passé de 237 à 338 et ils représentent 7,8% des allocataires CAF (contre 5,6% dans les Yvelines).

En 2020, le Pays Houdanais comprend 165 bénéficiaires de l'allocation d'éducation enfance handicapée (AEEH). Ce qui correspond à un taux de 26,3/1.000 habitants de 0 à 19 ans, dans la moyenne départementale qui s'élève à 25,4.

12. Entreprises

Au 1^{er} juillet 2021, le pays Houdanais totalisait 4.310 entreprises. Avec un ratio de 14,6 entreprises / 100 habitants, l'attractivité économique de la CCPH est supérieure aux territoires voisins et à la moyenne départementale de 12,9. à la moyenne des EPCI de même strate (dans les 30% les plus attractifs).

Au 1^{er} janvier 2021, sur un total de 636 entreprises, le Pays Houdanais totalisait 565 PME (89%) et 22 grandes entreprises (3%). Au 1^{er} juillet 2021, 58% des entreprises sont dans le secteur des services.

Au 1^{er} juillet 2021, 601 entreprises avaient des salariés soit 14 % d'entre elles (et parmi elles, 49% ont 1 ou 2 salariés) et 3.709 n'avaient pas de salariés, soit 86 % d'entre elles.

13. Vie locale

En 2020, le Pays Houdanais comprend 87 équipements sportifs, 69 restaurants, 21 magasins alimentaires, 16 boulangeries, 14 équipements culturels, 11 banques, 11 points de contact de La Poste, 10 boucheries-charcuteries, 7 stations-services, 5 pharmacies et 2 poissonneries.

Avec 5,4 boulangeries pour 10.000 habitants, cela correspond à la moyenne départementale. En revanche, elle comprend plus de magasins alimentaires (7,1) que les territoires voisins et qu'en moyenne dans les Yvelines (5,7). la CCPH se situe tout juste dans la moyenne des EPCI de même strate cette moyenne cache une grande disparité entre la ville de Houdan qui est nettement dans le haut de la fourchette et les villages alentours qui n'ont peu voire pas de commerce de proximité.

Le Pays Houdanais est une terre d'artisans : rapporté au nombre d'habitants, il est nettement au-dessus des ratios départementaux en ce qui concerne le nombre de maçons, de plâtriers/peintres, de plombiers/chauffagistes, d'électriciens et de menuisiers/charpentier/serruriers.

Le Pays Houdanais compte 26,2 licenciés sportifs pour 100 habitants, le même ratio que le département. Les hommes sont davantage licenciés sportifs que les femmes de même âge, les sportifs sont plus nombreux.

078-247800550-20211216-DEL8614122021-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Avec 728 associations enregistrées au 1^{er} janvier 2021, soit un taux de 2,5 associations pour 100 habitants, le Pays Houdanais est au-delà de la moyenne départementale (2/100 habitants) mais en-dessous de la moyenne nationale des EPCI de même strate.

Un petit tiers des associations ont été créées avant 2000, un autre petit tiers entre 2000 et 2010 et un gros tiers depuis 2010.

14. Tourisme

En 2018, le pays Houdanais comptait 7% de résidences secondaires contre 3% dans les Yvelines.

En 2021, il compte 360 lits de camping, soit 6% du total du département.

En 2021, il totalise seulement 0,43% des chambres d'hôtel du département et compte 2 lits en chambre d'hôtel pour 1.000 habitants, cinq fois moins que la moyenne départementale.

En 2018, seulement 3% des emplois du territoire relevaient des secteurs de l'hébergement et de la restauration.

15. Baromètre de la transition écologique

Document réalisé par la DDT78 le 29/06/2021 figurant en annexe 1

Les enjeux et priorités du territoire du Pays Houdanais

En cohérence et dans la continuité du « *Schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines* » élaboré dès 2006 et du « *Contrat de développement équilibré du pays Houdanais* » conclu également en 2006 avec le Département des Yvelines, les élus communautaires défendent et promeuvent un développement harmonieux et maîtrisé du territoire du Pays Houdanais, devant assurer aujourd'hui et à moyen terme l'équilibre territorial « emplois/logements/services/environnement » en le construisant sur la base des défis qui s'imposent en matière de transition énergétique et de transition écologique que doivent prendre en compte tout projet de territoire, tout projet d'équipement ou toute mise en place de service.

Le mot du Président résume les constats sur lesquels s'appuie la feuille de route proposée dans le cadre du CRTE.

- 1. Garantir aujourd'hui et demain le développement maîtrisé, équilibré et harmonieux du Pays Houdanais**
- 2. Prendre le virage de la transition énergétique territoriale**
- 3. Assumer une stratégie de transition écologique globale**

1° Garantir aujourd'hui et demain le développement maîtrisé, équilibré et harmonieux du Pays Houdanais

La question du développement équilibré d'un territoire rural aux franges d'une métropole comme celle du Grand Paris est une question majeure car si elle n'est pas prise en main de manière volontariste, elle conduira le Pays Houdanais à jouer une fonction de zone résidentielle aux portes des grands bassins d'emplois de la métropole.

Cette progressive réduction de l'espace de la frange rurale yvelinoise à la seule fonction résidentielle est à l'opposé de la conception même de la ruralité qui doit permettre le plus possible de travailler au plus près de son lieu de résidence, de favoriser les circuits courts en matière de consommation, d'accéder au plus près à l'ensemble des services de base y compris en matière de santé, de développer des modes de déplacements répondant aux exigences de mobilité locale.

Cette fonction résidentielle qui s'imposerait progressivement réduirait aussi les ressources des collectivités locales à la seule fiscalité des ménages et conduirait à limiter considérablement leur capacité à mettre à disposition équipements et services dont la demande est accrue par cette résidentialisation.

Cet équilibre « logements/emplois/services/environnement » est au cœur même des enjeux de transition énergétique et écologique d'une zone dite rurale et donc des plans de relance qui les prennent en compte.

Il est au cœur des propositions du CRTE qui adresse les propositions suivantes

Développement économique emploi local

Dans les dernières années, le Pays Houdanais a agi pour éviter ou repousser ce risque de résidentialisation en
> développant des zones d'activités avec des exigences en termes de création d'emplois,
> soutenant la création d'entreprises locales par un accompagnement et par la création d'un hôtel d'entreprises.

La conjugaison des prescriptions de l'Etat, du monde agricole (CDPNAF), de l'attitude « nimby » consistant à bien vouloir des zones d'activités dans le Pays Houdanais mais plutôt dans l'autre village a conduit à ne retenir quasi exclusivement que des zones à vocation de logements dans l'ensemble des PLU des communes du Pays Houdanais.

De surcroît, la loi climat et résilience récemment adoptée et les orientations du futur SDRIF visent à renforcer la préservation de la ressource « sol » en instaurant le principe de « zéro artificialisation nette ».

Dans ce contexte, dans les dix prochaines années, seule une quinzaine d'hectares sont affectables à l'accueil d'entreprises permettant alors la création de 5 à 600 emplois alors que dans la même période 5 à 6.000 actifs supplémentaires viendront habiter le territoire.

Dans le cadre du CRTE il est proposé

> d'étudier un schéma territorial de développement économique du Pays Houdanais permettant de négocier une programmation et une localisation suffisante de zones d'activités à l'échelle de l'ensemble du territoire, conforme à la nouvelle réglementation en matière de consommation d'espaces ;

> d'organiser dans le cadre d'états généraux de l'agriculture du Pays Houdanais pour mener une réflexion prospective sur les évolutions de l'agriculture et des activités agroalimentaires et leurs conséquences sur l'économie locale, les surfaces agricoles, la biodiversité ;

> d'accélérer la conversion de friches industrielles comme celle de la Saint-Matthieu à Houdan ou la reconversion des espaces ferroviaires désaffectés de la gare de Houdan ;

> de construire un nouvel hôtel d'entreprises ;

> de soutenir et développer le commerce de proximité en étendant à l'ensemble des communes concernées les moyens développés sur Houdan dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20211216-DEL8614122021-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Logements

Dans les dix dernières années, le PLHI a amorcé une dynamique de diversification de l'offre résidentielle, notamment en matière de logements locatifs sociaux que la commune de Houdan portait jusque-là. Plusieurs programmes sont en cours dans plusieurs communes.

Il faut cependant être attentif à répondre aussi à l'offre de logements répondant aux besoins des jeunes comme des anciens.

Dans le cadre du CRTE il est proposé :

> de porter une attention particulière pourrait aussi être apportée à la vacance des logements et à l'aide à la mise aux normes de certains logements.

> de favoriser la labellisation EcoQuartier pour les programmes d'envergure de nouvelles constructions.

Offre de services

Chaque habitant doit pouvoir trouver au plus près de chez lui les équipements et services de base. C'est une exigence d'équité que le Pays Houdanais s'est efforcée de satisfaire au mieux de ses moyens. C'est aussi un des moyens de satisfaire aux exigences de la transition énergétique.

Les services à la personne comme les crèches, les halte garderies, les accueils de loisirs sans hébergement, les activités de loisirs pour les jeunes, le portage de repas à domicile sont au cœur de l'histoire de la CCPH car il est évident que la mise à disposition de ces services ne pouvait être portée par les communes elles-mêmes.

Il en est de même pour les équipements sportifs ou culturels pour certaines disciplines sportives ou culturelles comme le football, la gymnastique, la musique ou la danse.

Un maillage d'équipements, encore incomplet, a été mis en place pour répondre à ces enjeux et doit être complété. Il doit aussi être complété dans le domaine sportif à l'usage des jeunes par des équipements de « quartiers » comme les petits stades compacts.

L'accès de la population à l'information et aux services a aussi été pris en compte par l'ouverture il y a près de dix ans d'une maison de services publics à Houdan qu'il est proposé de prolonger par une antenne à Septeuil.

La mise en réseau de bibliothèques a débuté mais doit être soutenue.

Enfin, les exigences de mise à disposition locale de services dépassent les compétences de la CCPH notamment dans le domaine de la santé mais elle est prête à s'associer à tout projet améliorant visant à réduire la désertification médicale.

Dans le cadre du CRTE il est proposé

> de compléter le réseau d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) par la réalisation d'un centre à Condé sur Vesgre, Longnes et Septeuil à initiative communautaire et à St Martin des Champs à initiative communale ;

> de développer dans chaque village des équipements sportifs de proximité comme des parcours sportifs ou des mini stades de quartier (city stade) ;

> de rénover et compléter le maillage des équipements pour les disciplines sportives ou culturelles existantes sur le territoire qui ne sont pas d'intérêt communautaire comme le tennis, le tir, le basket... ;

> d'équiper les bibliothèques des communes pour renforcer le réseau des médiathèques et développer des bibliothèques mobiles ;

> de réaliser à Septeuil une antenne de la Maison des Services au Public ;

> d'étudier la réalisation à moyen ou long terme d'

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20211216-DEL8614122021-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

> de définir un schéma territorial de santé, développer un réseau de maisons de santé à l'échelle du territoire et étudier toutes les formules alternatives allant de la médecine mobile à la téléconsultation.

Enfin, après 23 années d'existence, la Communauté de Communes doit se donner les moyens d'exercer ses compétences et de réaliser ses défis dans les meilleures conditions d'accueil pour les habitants et de travail pour ses personnels. Or, les locaux actuels - en location - sont inadaptés à la croissance des équipes, à l'accueil du public, aux réunions statutaires ainsi qu'au stockage des véhicules et matériels. Il est donc envisagé de construire un siège pour la communauté de communes du Pays Houdanais.

2° Prendre le virage de la transition énergétique territoriale

La transition énergétique nécessite d'être conduite à l'échelle d'un territoire et la communauté de communes, compte tenu de son large éventail de compétences, est la plus apte avec ses communes membres et les syndicats sectoriels concernés pour mener une politique cohérente.

Mais la Pays houdanais accuse un retard en matière de dynamique énergétique. Il ne dispose pas d'un PCAET - dont l'engagement vient cependant d'être décidé - et la définition de sa compétence transition énergétique est très générale. Les acteurs locaux prennent chacun de leur côté des initiatives en matière de transition énergétique mais la communauté de communes manque d'un diagnostic global de la situation énergétique de son territoire et d'une stratégie territoriale de transition énergétique.

Elle doit conduire le plus rapidement possible un diagnostic énergétique territorial qui doit pouvoir établir la mesure **d'un coefficient territorial de transition énergétique** qui mesurerait le rapport entre l'énergie décarbonée utilisée ou produite sur le territoire et l'énergie globale consommée sur le territoire.

Ce coefficient permettrait de fixer des objectifs quantifiables en matière de réduction des consommations, de passage à des consommations décarbonées et à la production locale d'énergies décarbonées. Il permettrait aussi la priorisation des investissements à réaliser en fonction de leur impact sur le coefficient de transition énergétique.

Dans le cadre du CRTE il est proposé

Sur le plan général

> de conduire un diagnostic permettant de déterminer le coefficient territorial de transition énergétique du Pays Houdanais et le soumettre à un débat public pour explorer les voies acceptables et réalistes pour l'améliorer ;

> d'amorcer le passage vers l'utilisation et la production locale d'énergie non carbonée : panneaux solaires sur bâtiments publics, passage des poids lourds du territoire au GNV, faisabilité d'une filière de méthanisation ;

> d'élaborer et mettre en place un coefficient territorial de transition énergétique qui mesurerait le rapport entre l'énergie décarbonée utilisée ou produite sur le territoire et l'énergie globale consommée sur le territoire.

Sur le plan des bâtiments publics et des logements

> de conduire un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments municipaux et intercommunaux ;

> de définir et mettre un plan de transition énergétique des bâtiments publics : isolation, régulation des consommations... ;

> d'accompagner la rénovation énergétique des logements.

Sur le plan de l'éclairage public

> de faire un diagnostic sur l'ensemble des réseaux d'éclairage public des communes du Pays Houdanais et mise en place d'un programme pour achever la généralisation du passage en leds et de la possibilité à l'initiative des communes de régulation de l'intensité et des horaires d'éclairage.

Sur le plan de la mobilité cyclable

> d'adopter un schéma directeur cyclable du Pays Houdanais visant à répondre à la fois aux exigences de rabattement sur les équipements publics, aux attentes en matière de tourisme et de loisirs et s'appuyant sur les possibilités offertes par le réseau de chemins ruraux d'intérêt communautaire du Pays houdanais, par les petites routes tranquilles à circulation partagée et sur les possibilités offertes par les accotements de certaines départementales ;

> de réaliser dès 2022 un ou deux tronçons modèles ;

> de favoriser la création de services associés à la pratique du vélo : location, réparation, vente, développement du vélo électrique.

Sur le plan de la mobilité motorisée

> de rendre le transport à la demande plus performant et plus adapté à la demande en multipliant les points d'arrêt et en permettant qu'il puisse desservir des destinations hors pays houdanais ;

> de développer des lignes de transport d'intérêt local (transport vers un équipement de loisirs, vers un marché, une manifestation, etc.) ;

> de développer des aires de stationnement pour le covoiturage et encourager l'autopartage ;

> de mettre en place un plan « mobilités entreprises » pour les principales zones d'activités ;

> de développer un réseau d'installations de recharge pour véhicules électriques (IRVE) à l'échelle du territoire et de favoriser l'utilisation de véhicules électriques pour les usages communaux et intercommunaux.

3° Assumer une stratégie globale de transition écologique

Le cadre de vie est un critère historiquement majeur pour les habitants et les entreprises qui décident de s'installer dans le pays Houdanais. L'espace, la lumière, le silence, l'omniprésence de la nature sont des marqueurs forts qui doivent être protégés et défendus.

Vivre dans un territoire rural préservé de dégradations sévères à l'environnement, aux paysages sauvegardés, sans atteinte aux personnes et aux biens par des catastrophes naturelles majeures, dans un espace naturel qui permet encore de côtoyer une faune et une flore diversifiée peut installer la population dans un sentiment de confort et de sécurité qui observe ce qui se passe ailleurs mais sans mobilisation réelle pour assurer la pérennité de cette situation sauf lorsque l'on est directement concerné par un dépôt sauvage ou un projet de construction sur une parcelle voisine.

Ce sentiment est renforcé par le bon niveau de prise en charge ses services de base que sont l'accès à l'eau potable, l'assainissement, les déchets et l'action menée pour sauvegarder la qualité de nos cours d'eau est perçue et reconnue. Dans ce contexte, beaucoup de choses sont faites par les communes, la communauté de communes, les syndicats mixtes spécialisés, certaines associations mais sans être consolidées dans un cadre global.

Mais la population et l'ensemble des acteurs publics sont également conscients que cette situation est fragile et que l'on doit s'impliquer dans la transformation générale des modes de consommation, d'habitation, de déplacement, de production et de valorisation des déchets, de prise en compte du patrimoine bâti et de notre relation avec les espaces naturels que ce soit pour la construction ou les loisirs

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20211216-DEL8614122021-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Et le Pays Houdanais doit être capable d'anticiper, de s'adapter et de réagir aux événements climatiques à venir, qu'ils soient lents ou brutaux.

La transition écologique des territoires doit embrasser toutes ces dimensions dont certaines - énergie, mobilité, aménagement du territoire - sont déjà prises en considération dans les deux rubriques précédentes. Elle ne dépend pas des seules volontés et initiatives des communes et communautés de communes mais de l'ensemble des acteurs et habitants du Pays Houdanais. Le CRTE doit permettre de construire cette coalition.

Dans le cadre du CRTE il est proposé

Sur le plan général

> de mettre en place un observatoire de la transition écologique s'appuyant sur un conseil territorial de la transition écologique appuyant toutes les initiatives des acteurs du territoire.

Sur le plan de la consommation

- > de favoriser le développement des circuits courts et des produits locaux y compris en créant un EPIC dédié ;*
- > de favoriser la réduction des emballages et le recyclage des déchets commerciaux ;*
- > de favoriser la lutte contre le gaspillage y compris assurer la valorisation à des fins énergétiques ou d'alimentation animale de tous les déchets fermentescibles, depuis les déchets des restaurants et cantines jusqu'aux déchets des ménages et en participant au dispositif « famille zéro déchet »*
- > de favoriser la création de ressourceries et recycleries*
- > d'améliorer le maillage de déchèteries sur le territoire et de lutter contre les déchets sauvages.*

Sur le plan de la lutte contre les catastrophes naturelles

- > de renforcer le programme d'entretien raisonné de nos rus et rivières ;*
- > de lutter contre les inondations en favorisant le stockage des eaux de crues dans des espaces humides de vallées en lien avec le monde agricole ;*
- > d'achever l'enfouissement des lignes électriques pour résister aux tempêtes, au givre et aux autres événements climatiques.*

Sur le plan de la préservation de la biodiversité

- > de procéder à un inventaire de la biodiversité en lien avec l'Office Français de la Biodiversité ;*
- > de favoriser toutes les initiatives de protection de la faune et la flore ;*
- > d'entretenir les fossés, les mares, les étangs, les rivières et cours d'eau et d'une façon plus globale l'ensemble des milieux humides ;*
- > de prendre l'initiative d'un programme de plantations d'arbres associant la communauté de communes, les communes, les agriculteurs, les associations - plantations dans nos cœurs de ville ou de village, dans nos cours d'école, pour reverdir et anticiper sur les hausses de température, dans les espaces libres de nos villages, dans nos champs, nos bords de chemin pour favoriser la biodiversité.*

Sur le plan du tourisme rural et de la protection du petit patrimoine

- > de développer l'offre touristique par l'organisation de boucles aménagées piétonnes et cyclables permettant de sensibiliser à la richesse du patrimoine bâti et du patrimoine naturel*

Gouvernance et communication

Comité technique

Il est créé un comité technique réunissant les services de la communauté de communes et les services de l'Etat pour préparer les comités de pilotage et mettre en œuvre les décisions du comité de pilotage. Le comité technique se réunit à l'initiative de la communauté de communes ou des services de l'Etat et peut associer en tant que besoin les partenaires du territoire.

Comité de pilotage

Il est créé un comité de pilotage réunissant le Président et les Vice-présidents de la communauté de communes, les services de l'Etat, un représentant de l'APHIE, un représentant de l'ACPH, un représentant du monde agricole, un représentant du monde associatif lié à la mobilité, un représentant du monde associatif lié à la transition écologique, un représentant du monde associatif lié au secteur sportif et culturel.

Le Comité de pilotage se réunira annuellement.

Les comptes-rendus et propositions du Comité de pilotage seront soumis au débat du Conseil des maires.

Concertation

La nature même de la composition du Comité de pilotage donne une garantie de large concertation qui pourra être approfondie par des enquêtes, des sondages, des groupes de travail...

Communication

Une rubrique spécifique sera créée dans le bilan annuel d'activités et sur le site Internet de la CCPH.



Jean-Marie TETART

Président de la Communauté de Communes
du Pays Houdanais

Gérard DEROUIN

Sous-Préfet de l'arrondissement
de Mantes-la-Jolie

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20211216-DEL8614122021-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021